

Préfecture de la VENDEE
 Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

5.2 Fonctionnement des assemblées

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU, Mme Elisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Francis VRIGNAUD à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. Joël MONVOISIN à Mme Elisabeth BILLARD (titulaire),
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
----------------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD et LEFORT du service administratif, Mme LOWENBRUCK et M. MARTIN du service technique.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jeannick DEBORDE

DATE DE CONVOCATION	14/11/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 22
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 26

2022-2511-01 OBJET : RECOMPOSITION DU COMITE SYNDICAL SUITE A LA DESIGNATION D'UN NOUVEAU SUPPLEANT REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL

Monsieur le Président informe que suite à l'élection de Monsieur Jacques GAUTIER, nouveau délégué titulaire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et ancien délégué suppléant, la Communauté de Communes a procédé à son remplacement de délégué suppléant en conseil communautaire du 20 octobre 2022. Ainsi a été désigné, le représentant suivant de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral au SMBL :

Délégué suppléant : M. Laurent HUGER, Conseiller Communautaire, maire de l'Aiguillon la Presqu'île

Monsieur le Président déclare le nouveau membre du Comité Syndical, ci-dessus, installé dans ses fonctions.

Le nouveau Comité Syndical ainsi établi, se comporte de 34 membres titulaires et de 35 membres suppléants;

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'installation de Monsieur Laurent HUGER comme délégué suppléant de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Nouveau tableau des membres titulaires et suppléants du Comité Syndical, par Communauté de Communes.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY			
Monsieur Jeannick	DEBORDE	Monsieur Didier	BOISSEAU
Monsieur Christian	BOISSINOT	Monsieur Tony	CHATEIGNER
Monsieur Dominique	PAILLAT	Monsieur Cyrille	GUIBERT
		Madame Valérie	TONARELLI
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE			
Monsieur Gérard	DANIAU	Monsieur Philippe	DEVINEAU
Monsieur Matthieu	PALLARD	Monsieur Jean-François	BOUTEILLER
Monsieur Damien	CRABEL	Monsieur Pascal	BECOT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE			
Monsieur Francis	RIVIERE	Monsieur Laurent	DUPAS
Monsieur Sébastien	ROY	Monsieur Philippe	HERNANDEZ
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS			
Monsieur Patrick	MANDIN	Monsieur Jean-Michel	LUMEAU
Monsieur Jean-Yves	MERLET	Monsieur Nicolas	GRELET
Monsieur Jean-Jacques	MOURGEOTTE	Monsieur Gérard	GALLARD
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES			
Monsieur Frédéric	PORTRAIT	Madame Céline	REVEAU
Madame Emmanuelle	MOREAU	Monsieur Christian	PELLETIER
Monsieur Joël	CHATEIGNER	Monsieur Antoine	BAZIN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT FULGENT LES ESSARTS			
Monsieur Jean-Yves	BRICARD	Monsieur Gilbert	BOUDAUD
Monsieur Yvan	CHENU	Monsieur Yannick	MANDIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL

Monsieur Jean-Michel	PIEDALLU	Monsieur Nicolas	VANNIER
Monsieur Jacques	GAUTIER	Monsieur Arnaud	CHARPENTIER
Monsieur Serge	KUBRYK	Monsieur Frédéric	MARTINEAU
Monsieur Louis-Marie	PINEAU	Monsieur Laurent	HUGER
Monsieur Brice	ROBERT	Monsieur Jean-François	GIRARD
Monsieur Jean-Marie	LANDAIS	Monsieur Jacques	MARQUIS
Monsieur Francis	VRIGNAUD	Monsieur Jean-Luc	BIRET
Monsieur David	MARCHEGAY	Monsieur Cédric	GUINAUDEAU
Monsieur Vincent	JULES	Monsieur Laurent	MENANTEAU
Monsieur Thierry	PRIOUZEAU	Monsieur Damien	FORGERIT
Monsieur James	GANDRIEU	Monsieur Jean-Marie	SOULARD
Monsieur James	TRUTEAU	Madame Paule	RENOU

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE GRAND LITTORAL

Madame Lisabeth	BILLARD	Monsieur Nicolas	PASSCHIER
Monsieur Didier	ROUX	Monsieur Gérard	BOURON
Monsieur Joël	MONVOISIN	Monsieur Jean	FERRAND
Monsieur Daniel	NEAU	Monsieur Marc	BOUILLAUD
Madame Annick	PASQUEREAU	Monsieur Robert	CHABOT
Monsieur Jannick	RABILLÉ	Monsieur Patrick	VILLALON

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEAU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU, Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Francis VRIGNAUD à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. Joël MONVOISIN à Mme Lisabeth BILLARD (titulaire),
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
---------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD et LEFORT du service administratif, Mme LOWENBRUCK et M. MARTIN du service technique.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jeannick DEBORDE

DATE DE CONVOCATION	14/11/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 22
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 26

2022-1125-02 OBJET : RECOMPOSITION DU BUREAU SUITE A LA DEMISSION DU CINQUIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU – ELECTION

Vu la délibération 2020-0910-04 fixant la composition du bureau,
Vu la délibération 2020-0910-05 d'élection des membres du bureau,
Vu la délibération 2020-1217-04 fixant la nouvelle composition du bureau,
Vu la délibération 2022-0929-05 actualisant la liste des membres du bureau,
Vu la demande de démission de M. Serge KUBRYK de sa fonction de cinquième autre membre du bureau,

Monsieur le Président propose de maintenir à 9 (neuf) le nombre des autres membres du bureau du Syndicat Mixte Bassin du Lay et de procéder à une élection pour la fonction de cinquième autre membre du bureau devenue vacante suite la démission de Monsieur Serge KUBRYK.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE de maintenir à 9 (neuf) le nombre des autres membres du bureau
- DECIDE de procéder à une élection pour la fonction de cinquième autre membre du bureau

Vu le procès-verbal d'élection du nouveau cinquième autre membre du bureau,

Le Comité Syndical,

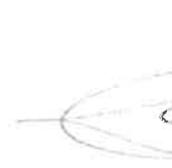
- PROCLAME le délégué titulaire suivant élu cinquième autre membre du bureau : Monsieur Jacques GAUTIER, délégué de la Communauté de Communes Sud Vendée littoral et le déclare immédiatement installé dans ses fonctions,
- PREND ACTE de la nouvelle composition du bureau qui s'établit comme suit :

- Monsieur Jannick RABILLÉ, Président,

- Monsieur GANDRIEU James (C.C. Sud Vendée Littoral), premier Vice-Président,
- Monsieur PIEDALLU Jean-Michel, (C.C. Sud Vendée Littoral), deuxième Vice-Président,
- Monsieur BUREAU Jean, (C.C. Pays de Chantonay), troisième Vice-Président,
- Monsieur PRIOUZEAU Thierry (C.C. Sud Vendée Littoral), quatrième Vice-Président,
- Monsieur CHATEIGNER Joël (C.C. Pays de Pouzauges), cinquième Vice-Président

- Monsieur ROY Sébastien (C.C. Pays Fontenay-Vendée), premier membre du Bureau,
- Monsieur MANDIN Patrick (C.C. Pays des Herbiers), second membre du Bureau,
- Monsieur DANIAU Gérard, (C.C. Pays de la Châtaigneraie) troisième membre du Bureau,
- Monsieur BRICARD Jean-Yves (C.C. Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts), quatrième membre du Bureau,
- Monsieur GAUTIER Jacques (C.C. Sud Vendée Littoral), cinquième membre du Bureau,
- Monsieur VRIGNAUD Francis (C.C. Sud Vendée Littoral), sixième membre du Bureau,
- Monsieur PINEAU Louis-Marie (C.C. Sud Vendée Littoral), septième membre du Bureau,
- Monsieur MONVOISIN Joël (C.C. Vendée Grand Littoral), huitième membre du Bureau,
- Monsieur ROUX Didier (C.C. Vendée Grand Littoral), neuvième membre du Bureau,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU, Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Francis VRIGNAUD à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. Joël MONVOISIN à Mme Lisabeth BILLARD (titulaire),
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
---------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD et LEFORT du service administratif, Mme LOWENBRUCK et M. MARTIN du service technique.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jeannick DEBORDE

DATE DE CONVOCATION	14/11/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 22
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 26

2022-1125-03 OBJET : DM 3 SUR LE BUDGET PRINCIPAL 85 000 – AVANCE POUR LE MARCHÉ DE MODELISATION DES FLUX DE BACTERIES SUR LE BASSIN DU LAY

La CLE du SAGE a lancé un marché de modélisation des flux de bactéries sur le bassin du LAY en 2022. Une avance doit être versée au titulaire du marché SAFEGE. Les crédits n'ayant pas été ouverts au vote du budget 2022, il est nécessaire de passer la décision modificative suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D 20 2031 OPNI 831 /CLE		5 922,00	
D 23 238 OPNI 831 /CLE	5 922,00		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative proposée pour le paiement de l'avance à l'entreprise SAFEGE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU, Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Francis VRIGNAUD à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. Joël MONVOISIN à Mme Lisabeth BILLARD (titulaire),
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
---------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD et LEFORT du service administratif, Mme LOWENBRUCK et M. MARTIN du service technique.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jeannick DEBORDE

DATE DE CONVOCAION	14/11/2022	Nombre de Délégués :
DATE D’AFFICHAGE DE L’ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 22
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 26

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

SLO

ID : 085-258501659-20221125-DEL2022_1125_04-DE

**2022-1125-04 OBJET : DM 4 SUR LE BUDGET PRINCIPAL 85 000 – PARTICIPATION SYDEV
POUR L'EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES POUR L'OUVRAGE DES WAGONS**

Le Président explique que le Syndicat Mixte a effectué des travaux d'extension de réseau électrique sur l'ouvrage des Wagons à Saint Michel en l'Herm.

Afin de pouvoir régler au SyDEV la participation demandée pour cette extension de réseau, il convient donc de procéder au virement de crédit suivant :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D 020 020 OPFI 01 /PIM		8 200,00	
D 204 2041582 OPNI 831 /PIM	8 200,00		

Le Comité Syndical, prend acte de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU, Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Francis VRIGNAUD à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. Joël MONVOISIN à Mme Lisabeth BILLARD (titulaire),
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
---------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD et LEFORT du service administratif, Mme LOWENBRUCK et M. MARTIN du service technique.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jeannick DEBORDE

DATE DE CONVOCATION	14/11/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 22
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 26

2022-1125-05 OBJET : DM 5 ET DM6 SUR LE BUDGET PRINCIPAL 85 000 – ECRITURES POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT CHEZ DES TIERS

Le Syndicat Mixte a lancé un marché de travaux de restauration morphologique du lit mineur, effacement de petits ouvrages et aménagements de berge sur la rivière Smagne. Ces travaux comprennent une partie en investissement et une partie en fonctionnement mais sont effectués sur des biens de personnes privées.

Afin de pouvoir payer les factures, en fonctionnement ou en investissement, l'imputation comptable doit être l'article 4581 « Opérations sur compte de tiers ». Cet article n'a pas de crédits votés au budget, il est donc nécessaire de faire les virements de crédits suivants :

- Décision modificative 5 : écriture comptable pour travaux d'investissement

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 20 2031 OPNI 833 /GEMA		12 822,00	
D I 204 2041582 OPNI 833 /GEMA		35 178,00	
D I 45 4581 OPFI 01 /GEMA	48 000,00		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative proposée pour le paiement des travaux d'investissement du marché.

- Décision modificative 6 : écriture comptable pour travaux de fonctionnement

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 611 833 /GEMA		70 000,00	
D F 011 61558 02 /GEMA		1 800,00	
D F 023 023 02 /GEMA (ordre)	71 800,00		
D I 45 4581 OPFI 01 /GEMA	71 800,00		
R I 021 021 OPFI 01 /GEMA (ordre)	71 800,00		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative proposée pour le paiement des travaux de fonctionnement du marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU, Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Francis VRIGNAUD à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. Joël MONVOISIN à Mme Lisabeth BILLARD (titulaire),
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
---------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD et LEFORT du service administratif, Mme LOWENBRUCK et M. MARTIN du service technique.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jeannick DEBORDE

DATE DE CONVOCATION	14/11/2022	Nombre de Délégués :
DATE D’AFFICHAGE DE L’ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 22
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 26

2022-1125-06 OBJET : DM 7 ET DM 8 SUR LE BUDGET PRINCIPAL 85 000 – HAUSSE DES PRIX ET DES SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE MORTEVIEILLE

Le Syndicat Mixte a lancé un marché de restauration du barrage de Morteveille sur la commune de La Couture avec l'entreprise Vinci Terrassement. Ces travaux ont connu une hausse de prix par rapport au marché initial ce qui avait entraîné un avenant pris en Comité du 08/07/2022. Les crédits votés au budget n'étant plus suffisants, il est donc nécessaire de faire deux décisions modificatives afin d'augmenter les crédits de l'article 2158 « Autres installation, matériel et outillages techniques » pour un montant total de 103 000.00 €.

- Décision modificative 7 : Une ouverture de crédits :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2158 14 831 /GEMA	74 954,00		
R I 10 10222 OPFI 831 /GEMA	16 000,00		
R I 13 1313 14 831 /GEMA	16 224,00		
R I 13 1316 14 831 /GEMA	42 730,00		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative proposée pour une partie de la hausse des prix et la hausse des subventions.

- Décision modificative 8 : Un virement de crédits :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 20 2031 OPNI 831 /GEMA		28 046,00	
D I 21 2158 14 831 /GEMA	28 046,00		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative proposée pour le complément des la hausse des prix.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU, Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Francis VRIGNAUD à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. Joël MONVOISIN à Mme Lisabeth BILLARD (titulaire),
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABELL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
---------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD et LEFORT du service administratif, Mme LOWENBRUCK et M. MARTIN du service technique.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jeannick DEBORDE

DATE DE CONVOCATION	14/11/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 22
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 26

**2022-1125-07 OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHÉ A BONS DE COMMANDE
 « CONFORTEMENT D'URGENCE D'OUVRAGES DE DEFENSE A LA MER ET DE PROTECTION
 CONTRE LES CRUES DE RIVIERE 2022-2026 »**

Monsieur le Président explique que ce marché est un marché destiné aux travaux d'urgence uniquement : Il concerne des interventions sur le système d'endiguement du Syndicat Mixte (digues cordons dunaires et ouvrages) et non des travaux de maintenance.
 Le marché est passé pour 1 an renouvelable 3 fois. C'est un marché mono attributaire à bons de commande sans minimum et avec un maximum cumulé sur la durée de l'accord cadre de 2 millions d'euros hors taxes.

En situation d'urgence, il appartient au Syndicat Mixte de prendre contact avec l'entreprise retenue et son équipe d'astreinte.

Procédure

Montant < 5 382 000 € HT,
 Procédure adaptée selon l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Publicité

Montants > 90000€ HT
 Date de publication : 03/10/2022
 Publicité passée le 03/10/2022 dans Ouest France et la centrale des Marchés via marchés-sécurisés.fr

3 opérateurs économiques ont déposé une offre dans les délais de consultation, par ordre de dépôt :

- N°1 : VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT (Château-Neuf sur Sarthe)
- N°2 : MERCERON TP (Challans)
- N°3 : GROUPEMENT CHARIER TDD/VENDEE TERRASSEMENT/ BULTEAU TP (Champagné les Marais/Luçon/La Tranche sur Mer)

Pour ce marché, 3 niveaux d'urgence sont définis :

- Urgence absolue (2H00 de délai d'intervention)
- Urgence prioritaire (12H00 de délai d'intervention)
- Urgence relative (7 jours de délai d'intervention).

Après analyse des offres, il est proposé le classement suivant :

	offre N°1	offre N°2	offre N°3
	VINCI	MERCERON	CHARIER
NOTE MÉMOIRE TECHNIQUE SUR 20 (30%)	13.8	18.0	20.0
NOTE PRIX SUR 20 (70%)	20.0	9.9	18.6
NOTE PONDEREE FINALE	18.2	12.3	19.1
CLASSEMENT DES OFFRES	2	3	1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide:

- DE RETENIR l'offre du groupement CHARIER TDD/VENDEE TERRASSEMENT/ BULTEAU TP pour un montant maximum cumulé de 2 millions d'euros hors taxes sur la durée de l'accord cadre,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché et toutes les pièces afférentes au dossier.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

SLO

ID : 085-258501659-20221125-DEL2022_1125_07-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.



Signé électroniquement par : Jannick
Rabillé

Date de signature : 01/12/2022
Qualité : Président du SM Marais
Potévin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU, Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Francis VRIGNAUD à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. Joël MONVOISIN à Mme Lisabeth BILLARD (titulaire),
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
----------------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD et LEFORT du service administratif, Mme LOWENBRUCK et M. MARTIN du service technique.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jeannick DEBORDE

DATE DE CONVOCATION	14/11/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 22
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 26

2022-1125-08 OBJET : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES AU QUART A LA SECTION D'INVESTISSEMENT POUR 2023

Les dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et notamment que : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, seront inscrits au budget lors de son adoption. Grace à cette autorisation, le comptable sera en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis. »

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des travaux, des études menées et d'exercice des services, jusqu'au vote du budget 2023, il est proposé au Comité Syndical de permettre à Monsieur le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Par conséquent, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Principal 2023, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit :

Chapitres		Crédits votés BP N-1	Limite des crédits pouvant être ouverts jusqu'au vote du BP 2023	
20	études	772 281,03 €	25%	193 070,25 €
21	Immob. corporelles	846 935,92 €	25%	211 733,98 €
23	Immob. En cours	1 221 475,00 €	25%	305 368,75 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président, avant le vote du Budget Primitif 2023, à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de :
 - Chapitre 20 : 193 070,25 €
 - Chapitre 21 : 211 733,98 €
 - Chapitre 23 : 305 368,75 €

Les crédits ainsi ouverts seront repris au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.

Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
 Date de signature : 01/12/2022
 Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

Préfecture de la VENDEE
 Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

1.4 Autres types de contrats

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU, Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Francis VRIGNAUD à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. Joël MONVOISIN à Mme Lisabeth BILLARD (titulaire),
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
----------------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD et LEFORT du service administratif, Mme LOWENBRUCK et M. MARTIN du service technique.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jeannick DEBORDE

DATE DE CONVOCATION	14/11/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 22
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 26

2022-1125-09 OBJET : DEMANDE D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYDEV POUR L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE D'ELECTRICITE SUR LES OUVRAGES HYDRAULIQUES DU SMBL

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,
Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite « loi NOME »,
Vu le code de l'énergie,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,
Considérant que le SMBL a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité pour le fonctionnement de ses ouvrages hydrauliques
Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les consommateurs ne pourront plus continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité pour leurs sites souscrivant une puissance supérieure à 36 kVA (tarifs « jaune » et « vert »),
Considérant dès lors que les collectivités devront souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,
Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition de l'électricité peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,
Considérant que le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'acheminement et la fourniture d'électricité,
Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,
Considérant que pour satisfaire le besoin d'acheminement et de fourniture d'électricité, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,
Considérant que le SyDEV serait le coordonnateur du groupement,
Considérant que ce groupement présente un intérêt pour le SMBL au regard de ses besoins propres,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DÉCIDE de l'adhésion du SMBL au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité pour une durée illimitée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- DÉCIDE du remboursement des frais de gestion exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- S'ENGAGE à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents
- S'ENGAGE à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 01/12/2022
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEAU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU, Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Francis VRIGNAUD à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. Joël MONVOISIN à Mme Lisabeth BILLARD (titulaire),
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
---------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD et LEFORT du service administratif, Mme LOWENBRUCK et M. MARTIN du service technique.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jeannick DEBORDE

DATE DE CONVOCATION	14/11/2022	Nombre de Délégués :
DATE D’AFFICHAGE DE L’ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 22
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 26

2022-1125-10 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE 2023 POUR L'ANIMATION DU SAGE ET DU CONTRAT TERRITORIAL EAU (CT EAU)

Monsieur le Président rappelle que cette demande est réalisée dans le cadre du prochain contrat territorial CT Eau du Lay Amont 2022-2025.

Pour 2023, le Syndicat Mixte Bassin du Lay animera donc le Contrat Territorial Eau Lay Amont et assurera la mise en œuvre du SAGE.

Le Contrat Territorial Eau est un contrat financier signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Pays de la Loire et le Conseil Départemental de Vendée. Il remplace les anciens programmes CTMA et les CRBV. C'est un contrat qui a vocation à centraliser les actions de restauration des milieux aquatiques mais également la lutte contre les pollutions diffuses, l'assainissement et toutes opérations visant l'amélioration de l'état des masses d'eau.

Parallèlement à cette mission le Syndicat Mixte Bassin du Lay assure également l'animation du SAGE du Lay et notamment son actualisation.

A ce titre, le Syndicat Mixte Bassin du Lay souhaite solliciter la région Pays de la Loire pour bénéficier de la subvention « Animation du SAGE Lay et la coordination du CT Eau Lay Amont » pour l'année 2023. Le montant de la subvention s'élèverait à 32 000 € en 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition du Président,
- AUTORISE Monsieur le Président à établir cette demande de subvention pour 2023 auprès de la Région Pays de la Loire, dans le cadre de l'animation du SAGE,
- AUTORISE Monsieur le Président à établir cette demande de subvention pour 2023 auprès de la Région Pays de la Loire, dans le cadre de la coordination du CT Eau,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 01/12/2022
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU, Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Francis VRIGNAUD à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. Joël MONVOISIN à Mme Lisabeth BILLARD (titulaire),
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
----------------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD et LEFORT du service administratif, Mme LOWENBRUCK et M. MARTIN du service technique.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jeannick DEBORDE

DATE DE CONVOCATION	14/11/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 22
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 26

2022-1125-11 OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC), RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DU SMBL SUR LA PERIODE 2016-2021

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L.243-6,
Vu le rapport d'observations définitives transmis le 2 novembre 2022 intégrant les réponses du Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay,

Monsieur le Président rappelle que la CRC Pays de la Loire a contrôlé les comptes et la gestion du Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL) à compter de l'exercice 2016. Ce contrôle a été le point d'entrée pour examiner, sur ce bassin, la gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique, thème d'une enquête commune à la Cour et aux chambres régionales des comptes. La tension sur la ressource en eau est forte au sein du bassin du Lay, représentant un tiers du département de la Vendée et couvrant en partie le Marais poitevin.

Les recommandations de la CRC sont les suivantes :

Recommandation n° 1 : Respecter l'article 2 des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en suivant l'application du SAGE du Lay et ses indicateurs au moyen d'un tableau de bord.

Recommandation n° 2 : Modifier ou réviser le SAGE du Lay pour le rendre compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne (art. L. 212-3 et R. 212-44 du code de l'environnement).

Recommandation n° 3 : Réaliser une étude hydrologie, milieux, usages, climat (HMUC) pour objectiver l'équilibre relevé sur le bassin du Lay et prendre en compte les adaptations nécessaires au changement climatique (art. L. 212-3, L. 211-1 du code de l'environnement). »

Après avoir ouï l'exposé ci-dessus du Président et la lecture du résumé de la CRC, le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat qui s'en est suivi,
- PREND ACTE des 3 recommandations formulées à l'issue de ce contrôle.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 01/12/2022
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEAU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU, Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Francis VRIGNAUD à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. Joël MONVOISIN à Mme Lisabeth BILLARD (titulaire),
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
----------------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD et LEFORT du service administratif, Mme LOWENBRUCK et M. MARTIN du service technique.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jeannick DEBORDE

DATE DE CONVOCATION	14/11/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 22
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 26

2022-1125-12 OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES AB 121 ET AB 122 POUR 171 M² A MONSIEUR RAYMOND CAILLE A LA TRANCHE SUR MER (BELLE HENRIETTE)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de restauration et de construction de digue au nord de la Belle Henriette, sur le territoire de la commune de LA TRANCHE SUR MER, le Syndicat Mixte poursuit les acquisitions et doit procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AB 121 et AB 122 d'une contenance totale de 171 m² sur la commune de La Tranche sur Mer appartenant à Monsieur Raymond CAILLE.

Pour réaliser ce projet, le Syndicat Mixte souhaite acquérir les parcelles cadastrées AB 121 « La Belle Henriette » d'une contenance de 01a 06ca et AB 122 « La Belle Henriette » d'une contenance de 00a 65ca soit une contenance totale de 01a 71ca moyennant le prix du terrain à 256.50 €, soit 1.50 €/m² et 1743.50€ pour les aménagements existants soit un prix net total vendeur, toutes indemnités comprises, de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'acquisition des parcelles cadastrées AB 121 « La Belle Henriette » d'une contenance de 01a 06ca et AB 122 « La Belle Henriette » d'une contenance de 00a 65ca soit une contenance totale de 01a 71ca moyennant le prix du terrain à 256.50 €, soit 1.50 €/m² et 1743.50€ pour les aménagements existants soit un prix net total vendeur, toutes indemnités comprises de 2 000 €, appartenant à Monsieur Raymond CAILLE,
- ACCEPTE que les frais liés à l'opération, notamment d'actes notariés soient à la charge du Syndicat Mixte Bassin du Lay,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au paiement du prix et à la signature de l'acte authentique en présentiel ou par procuration,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 01/12/2022
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEAU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU, Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Francis VRIGNAUD à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. Joël MONVOISIN à Mme Lisabeth BILLARD (titulaire),
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
---------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD et LEFORT du service administratif, Mme LOWENBRUCK et M. MARTIN du service technique.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jeannick DEBORDE

DATE DE CONVOCATION	14/11/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 22
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 26

2022-1125-13 OBJET : EVOLUTION DES CONSIGNES DE GESTION DANS LE CADRE DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL) est le gestionnaire de deux systèmes d'endiguement :

- Le système d'endiguement de Noailles : classé C (moins de 3 000 personnes) par l'arrêté préfectoral N°22-DDTM85-444 du 29 juin 2022,
- Le système d'endiguement du Lay Aval : classé A (plus de 30 000 personnes) par les arrêtés préfectoraux AP N°22-DDTM85-443 et N°22-DDTM85-484 respectivement du 29 juin 2022 et du 04 août 2022.

Le SMBL, en tant que gestionnaire, doit entretenir et surveiller ses systèmes d'endiguement. L'ensemble de cette gestion est décrit dans le « document d'organisation » intégré dans le dossier du Système d'Endiguement.

Une première version du document a été remise lors du dépôt du dossier de demande de reclassement du système d'endiguement mais des mises à jour ont été réalisées. A chaque mise à jour notable, le document doit être transmis au Préfet avec copie au Service de Contrôle de la Sécurité des Ouvrages Hydrauliques (SCSOH).

Le document décrit notamment l'organisation du gestionnaire pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages (digues, ouvrages hydrauliques classés, cordons dunaires, ouvrages contributifs), leur entretien et leur surveillance en période normale et en période de crise.

Les 5 modifications apportées au document concernent :

- La classe du système d'endiguement du Lay aval et périodicité de réalisation des obligations réglementaires
- Les seuils de déclenchement des niveaux d'alertes submersions marines et crues
- La surveillance des cordons dunaires
- La bancarisation des données sur les événements : niveaux d'eau, données météorologiques (vitesse et orientation des vents, pluviométrie, ...)
- La modification des seuils d'intervention du marché à bons de commande

1 - Classement du Système d'Endiguement du Lay Aval et périodicité de réalisation des obligations réglementaires

Initialement estimée à moins de 30 000 personnes, la population protégée du SE du Lay aval a été réévaluée lors de l'instruction administrative à plus de 30 000 personnes. **La Classe du SE est donc A.** L'échéancier de réalisation des rapports de surveillance et des Visites Techniques Approfondies (VTA) dépend de la classe de l'ouvrage. Les rapports de surveillance sont à réaliser :

- Classe A : tous les 3 ans
- Classe B : tous les 5 ans
- Classe C : tous les 6 ans

Les VTA doivent être réalisées au moins une fois entre chaque rapport de surveillance.

Pour le SE Lay Aval, ces obligations seront donc réalisées tous les 3 ans et tous les 6 ans pour le SE Noailles.

La périodicité de réalisation des études de dangers dépend aussi de la classe du SE :

- Classe A : tous les 10 ans
- Classe B : tous les 15 ans
- Classe C : tous les 20 ans

Pour le SE du Lay AVAL, l'étude de dangers est donc à réaliser tous les 10 ans et tous les 20 ans pour le SE de Noailles.

2 - Déclenchement des alertes submersions et crues

- **Alertes submersions marines**

Elles sont basées sur 2 possibilités de déclenchement : les Vigilances Vagues Submersions et les niveaux adaptés au système d'endiguement du SMBL.

Vigilance Vagues submersions – 4 niveaux

- **Vert** : période normale – surveillance
- **Jaune** : déclenchement des astreintes techniques et envoi des messages d'alertes aux communes
- **Orange** : déclenchement des astreintes de décisions
- **Rouge** : 2 équipes d'astreinte technique et astreinte de décision

Niveaux de vigilance adaptés au SMBL

- **Niveau 1 : Surveillance**
Entre octobre et mars inclus
- **Niveau 2 : suivi de l'évolution**
Vent supérieur ou égal à 80 km/h (force 9) et une niveau marin calculé compris entre 3.00 m NGF et 3.30 m NGF (= 6.80 m cote marine)
Pas d'astreintes – envoi d'un message d'information à 3 communes L'Aiguillon-la-Presqu'île, Saint Michel en l'Herm et Triaize
- **Niveau 3 : Vigilance Gestion de crise**
Niveau marin calculé supérieur à 3.30 m NGF
Déclenchement des astreintes techniques et des messages d'alerte à l'ensemble des communes
- **Niveau 4 : vigilance Gestion de crise**
Niveau marin calculé supérieur à 3.80 m NGF (= 7.30 m côte marine)
2 équipes d'astreintes techniques et astreinte de décision

- **Alertes crues**

Elles sont basées sur 2 possibilités de déclenchement : les alertes Vigicrues et les niveaux adaptés au système d'endiguement du SMBL.

Alertes Vigicrues – 4 niveaux

- **Vert** : période normale – surveillance
- **Jaune** : déclenchement des astreintes techniques et envoi des messages d'alertes aux communes
- **Orange** : déclenchement des astreintes de décisions
- **Rouge** : 2 équipes d'astreinte technique et astreinte de décision

Niveaux de vigilance adaptés au SMBL

- Niveau 1 : Surveillance
Entre octobre et mars inclus

- Niveau 2 : Déclenchement des astreintes techniques
*Cote à Mareuil sur Lay supérieure ou égale à 5.90 m NGF vérifiée sur l'échelle du Pont
Et avec une prévision supérieure à 6.00 m NGF
Ou avec une alerte de Vendée Eau ou ses exploitants
Déclenchement des messages aux communes*

- Niveau 3 : Déclenchement des astreintes de décisions
*Cote à Mareuil sur Lay supérieure ou égale à 6.10 m NGF vérifiée sur l'échelle du Pont
Et avec une prévision supérieure à 6.20 m NGF
Ou avec une alerte de Vendée Eau ou ses exploitants*

- Niveau 4 : Gestion de crise
*Cote à Mareuil sur Lay supérieure à 6.55 m NGF soit 190 m³/s (point faible secteur B)
2 équipes d'astreintes techniques et astreinte de décision*

3 - Gestion des cordons dunaires

Les cordons dunaires concernés participent à la protection de la zone protégée en fermant le système d'endiguement :

- La dune des Rouillères (La Tranche sur Mer)
- La dune des Mouettes (La Tranche sur Mer – L'Aiguillon-la-Presqu'île)
- Le cordon dunaire de la Pointe d'Arçay (L'Aiguillon-la-Presqu'île)
- Le cordon de l'Eperon (L'Aiguillon-la-Presqu'île)
- Le cordon dunaire de la Pointe de l'Aiguillon (L'Aiguillon-la-Presqu'île)

La gestion des cordons dunaires est adaptée à leur situation et à leur exposition aux risques (enjeux et expositions à l'érosion). La surveillance comportera au minimum :

- Une inspection visuelle 1 fois par an
- Des profils topographiques réalisés.

4 - Bancarisation des données

Dans le cadre de la surveillance mise en place, le SMBL doit récolter et archiver les informations des différents paramètres jouant un rôle dans le déclenchement des alertes. Il recense donc :

- Les données pluviométriques : à La Roche sur Yon (par Météociel) et à Mareuil sur Lay (pluviomètre au siège du SMBL). Les données quotidiennes sont archivées dans des tableaux
- Les niveaux d'eau atteints, les débits, les zones impactées lors des crues au sein d'un registre informatique
- Les niveaux atteints, les conditions météorologiques et marégraphiques au sein d'un registre informatique.

De plus, une partie des ouvrages hydrauliques gérés par le SMBL disposent de sondes de niveaux (amont et aval) permettant la consultation et l'archivage des données de niveaux d'eau. Les ouvrages équipés sont :

- Le barrage de Morteveille
- Le barrage de Moricq
- Le barrage du Braud
- L'ouvrage de la Chenolette

- L'ouvrage de la Raque (en cours d'équipement)
- L'ouvrage des Wagons

L'outil de supervision permet l'extraction des données enregistrées au format .csv (un enregistrement toutes les 5 minutes).

5 - Modification des seuils d'intervention du marché à bons de commande

Le délai d'intervention est fixé par le SMBL dans les conditions ci-après :

- Il court à compter de l'appel téléphonique de commande par l'une des personnes habilitées par le Pouvoir Adjudicateur, à l'un des interlocuteurs habilités par l'entreprise.
- Il est confirmé dans l'heure par bon de commande établi et envoyé par le pouvoir adjudicateur par SMS ou Mail, à l'un des interlocuteurs désignés dans l'acte d'engagement et en fonction de l'ordre de priorité affiché.

Il concerne une intervention délimitée dans l'espace et le temps.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications présentées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et tout dossier relatif à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 01/12/2022
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

Préfecture de la VENDEE
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

3.5 Autres actes de gestion du domaine privé

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU, Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	-
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Francis VRIGNAUD à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. Joël MONVOISIN à Mme Lisabeth BILLARD (titulaire),
Vendée Grand Littoral	

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
----------------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD et LEFORT du service administratif, Mme LOWENBRUCK et M. MARTIN du service technique.

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jeannick DEBORDE

DATE DE CONVOCATION	14/11/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 22
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 26

2022-1125-14 OBJET : DECLARATION DE PROJET POUR L'INTERET GENERAL DE L'OPERATION RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT PORTANT SUR LA CREATION ET LA RESTAURATION DES DIGUES « DES ROUILLERES » ET « LA BELLE HENRIETTE » SITUEES SUR LA COMMUNE DE LA TRANCHE SUR MER, SELON L'ARTICLE L 126-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Président rappelle que la commune de La Tranche sur Mer a établi jusqu'en 2017 un projet pour la création et la restauration des digues « des Rouillères » et « la Belle Henriette ».

Cette action est inscrite dans le PAPI et le Syndicat Mixte a récupéré la maîtrise d'ouvrage de l'opération en 2018 lors de la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation (GEMAPI) puis la même année, la mise à disposition des ouvrages par la Mairie.

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique du 30 août au 30 septembre 2022 qui a conduit à un avis favorable, avec une remarque et une recommandation.

En application de l'article L126-1 du code de l'environnement, une déclaration de projet par le pétitionnaire est requise. Si la déclaration de projet n'est pas intervenue dans le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, l'opération ne peut être réalisée sans une nouvelle enquête. En l'absence de déclaration de projet, aucune autorisation de travaux ne peut être délivrée.

Le territoire d'action du SMBL englobe la partie du marais poitevin située sur le bassin versant du Lay, couvrant 25 600 hectares de marais, plus de 90 km de cours d'eau et 60 km de digues littorales et fluviales.

Objet de l'opération

Le projet concerne les ouvrages de protection contre les submersions marines situés au sud de la commune de La Tranche sur Mer, aux Rouillères et à la lagune de la Belle Henriette.

Motifs et considérations qui justifient le caractère d'intérêt général de l'opération

L'opération a fait l'objet d'une étude globale de protection des populations littorales intégrée au PAPI, lui-même approuvé en Commission Mixte Inondation en 2014. Cette opération rentre dans le programme de travaux du PAPI à l'action 7.5. Une étude de dangers (EDD) a été menée sur ce projet montrant le rôle de protection de cette digue et le niveau de protection. Mise à jour en 2018, elle constitue une pièce obligatoire du dossier. Le projet répond à l'article L 211-7 du code de l'environnement, au PPRL Bassin du Lay et au Programme de Gestion du Risque Inondation (PGRI). Le projet vise la protection contre les submersions marines des quartiers d'habitations des Rouillères au sud de LA TRANCHE SUR MER, de 2 campings, de la route reliant LA TRANCHE SUR MER et LA FAUTE SUR MER (commune de L'AIGUILLON LA PRESQU'ILE), indispensable pour l'arrivée des secours ou l'évacuation de population.

Consultation des personnes publiques associées

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération, la mairie puis le syndicat mixte en 2018 ont associé de manière étroite des partenaires techniques, institutionnels et financiers, notamment lors des comités de pilotage organisés en mairie.

Prise en compte de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et des résultats de l'enquête publique

Le dossier d'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 et L211-7 du code de l'environnement a été déposé au guichet unique le 22/11/2021, jugé complet et régulier le 29/03/2022 après l'apport de compléments.

L'enquête publique s'est déroulée du 30 août au 30 septembre 2022. Quelques questions soulevées au cours des permanences ont été remises au pétitionnaire par le commissaire enquêteur. Un mémoire en réponse est transmis au même commissaire enquêteur dans les délais.

Nature et motifs des principales modifications apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique

Compte tenu de la teneur de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis :

- un avis favorable sans réserve sur la demande d'autorisation environnementale ;
- un avis favorable sans réserve sur la demande concession du domaine maritime ;
- un avis favorable sans réserve sur la nécessité d'obtenir l'intégralité des parcelles privées ;
- un avis favorable sur l'utilité publique du projet avec une réserve et avec une recommandation.

S'agissant de la réserve qui porte sur l'intérêt majeur d'une sortie de secours en cas d'incendie à l'arrière du camping l'Escale du Pertuis : Le SMLB a mentionné dans son Mémoire en réponse qu'il peut proposer une issue comme évacuation en cas d'incendie côté mer du camping.

En effet, une bande enherbée est prévue entre le pied de digue et la limite des propriétés privées. Elle permettra, comme prévu dans le dossier soumis lors de l'enquête publique, l'entretien du pied de la digue.

Parallèlement, l'article 8 de l'Arrêté préfectoral n°14SIDPC-SDIS 246 (annexe 9 de la 1ère partie du rapport du commissaire enquêteur) demande qu'un dispositif d'évacuation en cas d'incendie, soit présent à l'arrière de ce camping.

Le SMLB propose donc que ce dispositif d'évacuation, délimité entre le pied de digue et la clôture du camping, soit aménagé en sentier végétalisé de 4 m de large afin qu'il permette l'évacuation de la population vers l'Avenue des Bouchots.

La recommandation porte sur l'opportunité d'aménager l'avenue des Bouchots pour une mise en sécurité de cette voirie. Pour préserver la fonction écologique essentielle de la RNN, la fermeture de l'accès direct à la plage utilisé actuellement par les campeurs de l'Escale du Perthuis est entendue, ainsi que la non pertinence de la création d'un cheminement piétonnier ouvert au public en pied de digue. En conséquence, on peut raisonnablement admettre que la fréquence des passages à pied, en vélo et voire en voiture sur l'avenue des Bouchots, va connaître une réelle augmentation.

En réponse, le SMLB affirme à juste titre qu'il n'est pas compétent en matière de voirie et que cette avenue n'est pas incluse dans le périmètre des travaux. Pour ces motifs, il ne peut envisager d'y intervenir pour l'aménager et la sécuriser. Nonobstant, les travaux des digues vont se dérouler sur La Tranche sur Mer et en lien avec la municipalité de cette commune. Une concertation entre les différentes parties impliquées est tout à fait envisageable pour adapter la circulation et la sécurité au fond de l'impasse qui dispose d'un accès plage.

Selon l'article R126-2 du code de l'environnement, la déclaration de projet concernant un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale est publiée dans les conditions prévues pour les actes de leurs organes délibérants par le code général des collectivités territoriales.

Elle sera en outre affichée en mairie de la TRANCHE SUR MER, concernée par le projet.

Considérant que pour cette compétence à la carte dite « submersion marine », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 17 votants,

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

SLO

ID : 085-258501659-20221125-DEL2022_1125_14-DE

Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVENT les termes de la déclaration de projet,
- SE PRONONCENT sur l'intérêt général de l'opération projetée,
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer tout document et tout dossier relatif à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick
Rabillé
Date de signature : 01/12/2022
Qualité : Président du SM Marais
Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay